



L'Intergroupe « Chasse durable, Biodiversité & Activités rurales » participe au débat sur le *Bilan de santé* de la PAC

Strasbourg, 16.01.2008

Cette réunion de l'Intergroupe « Chasse durable, Biodiversité & Activités rurales », présidée par la Député Véronique MATHIEU (France), aborde le « Bilan de santé de la PAC », récemment lancé par la Commission européenne en tant que projet visant à rationaliser et moderniser la Politique agricole commune de l'Union européenne.



De gauche à droite : J-P ARNAUDUC, V. MATHIEU, M. EBNER & J. KNOPPERS

Dans sa présentation, J. KNOPPERS de la DG.AGRI de la Commission européenne, a clarifié la portée de ce « Bilan de santé », ainsi que la manière dont celui-ci est lié au Réexamen du budget. Il a ensuite donné un aperçu des étapes à venir, entre autres la présentation par la Commission d'une Proposition législative au mois de mai. En ce qui concerne les enjeux relatifs à l'environnement et à la biodiversité de ce « Bilan de santé », il a mis l'accent sur les perspectives des programmes de mise en jachère (pour le moment uniquement obligatoire dans les 15 "anciens" Etats membres et couvrant au total presque 4 millions d'hectares), qui seraient supprimés en tant que mécanisme de contrôle de production mais dont les bénéfices environnementaux devraient être préservés. Ceci pourrait par exemple se produire à travers un soutien au développement rural.

J.P. ARNAUDUC, expert environnement de la Fédération Nationale des Chasseurs en France (qui, avec quelques 1,4 millions de membres, est de loin la plus grande de l'UE), a attiré l'attention des Députés présents – plusieurs d'entre eux étant membres de l'influente Commission « AGRI » du Parlement européen – sur le fait que les mesures environnementales de la PAC sont trop ciblées sur des espèces rares ou des sites protégés (NATURA 2000). Il s'est montré totalement convaincu du fait que la biodiversité plus « ordinaire » (telle que les oiseaux communs des milieux agricoles) ne reçoit pas assez d'attention et est plus ou moins "oubliée". Pour le monde de la chasse européenne, il est essentiel que cette conservation de la biodiversité soit remise au cœur des orientations principales de la PAC. A cette fin, il a identifié trois objectifs et des propositions de mesures concrètes, visant notamment à assurer une diversité de productions agricoles, à reconnaître la biodiversité « ordinaire » comme un des enjeux environnementaux et à mettre en place des politiques réellement incitatives.

Plusieurs Députés se sont déclarés en faveur des idées et positions présentées, mais soulignant notamment le besoin d'éviter une approche "en aval" et aussi l'importance de bien se rendre compte que l'homme – en l'occurrence les agriculteurs – mérite au moins autant d'attention et considération que la faune sauvage. Dans ce contexte, Michl EBNER (Italie), Président de l'Intergroupe, a plaidé en faveur de la mise en place dans tous les Etats membres d'une plateforme commune pour les utilisateurs de la nature, comme c'est par exemple déjà le cas au Royaume-Uni et en Allemagne.

Depuis 1985, la Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune Sauvage de l'UE a assuré le Secrétariat de l'Intergroupe « Chasse durable, Biodiversité & Activités rurales » au Parlement européen. La FACE travaille étroitement avec des Députés européens de différents groupes politiques, qui ont un intérêt commun dans la promotion de la conservation de la faune sauvage, la chasse et la pêche durables, et la gestion durable du milieu rural et de ses traditions.

COMMUNIQUE DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Contact:

FACE – Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune Sauvage de l'UE
Pour plus d'informations sur la FACE et l'Intergroupe, visitez www.face.eu ou contactez publicaffairs@face.eu